



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-HUIT JUIN** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 22 juin 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, M. PASTOUREAU
Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL,
M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD,
Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES,
M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN,
M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PHILIP, Mme DELMAS,
M. DUCASSE, M. MAISONNAVE,

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme GRONDONA à Mme COUSIN
M. AMBROISE à M. PASTOUREAU
Mme PLANTIER à M. BERNARD
Mme PETAS à M. DUCASSE
M. MURET à Mme DELMAS
Mme MONTEIL MACARD à Mme PHILIP

Absents :

M. DEISS
Mme PAMIES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BERILLON

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : Mme SECQUES

DEL2022-06-291

PROJET D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE 2022-2025

**CONVENTION d'OBJECTIFS et de FINANCEMENT AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE
pour la PRESTATION de SERVICE « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES ».**

Mes chers collègues,

Vu la circulaire de la Cnaf N° 56 de 1995 relatives aux 4 missions caractéristiques des équipements de proximité, les modalités du partenariat et la procédure de renouvellement de l'agrément,

Vu la circulaire Cnaf N° 2012 – 12 relative à l'Animation de la Vie Sociale.

Vu la délibération du 14 décembre 2021 relative à la validation des axes prioritaires et du plan d'actions définis dans le cadre de la démarche de renouvellement de l'agrément pour le projet 2022/2025,

Considérant l'axe prioritaire n°3 du projet AVS 2022/2025, « Développer l'accueil des familles » et les actions détaillées,

Considérant que le nouveau projet d'Animation de la Vie Sociale a reçu l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Gironde le 10 février 2022 pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025,

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, relations humaines, finances et budgets, services à la population du 21 juin 2022 de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec la Caf de la Gironde.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pascal BERILLON



Secrétaire de séance



Patrick DAVET



Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220628-DEL2022_06_291-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022
Affichage : 01/07/2022

Le Maire de LA TESTE DE BUCH
Patrick DAVET